CASDAR 2015 2020

PRESENTATION DES 18 ONVAR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»

ACCUEIL PAYSAN 3
AFIP 4
ASSOCIATION FRANCAISE D'AGROFORESTERIE 5
ASSOCIATION FRANCAISE DE PASTORALISME 6
L'atelier paysan 7
COOP DE FRANCE 8
FADEAR 9
FNAB 10
FNCIVAM 11
FNCUMA 12
Association Nationale des Sociétés et Gaec 13
INTER AFOCG 14
MIRAMAP 15
SERVICE DE REMPLACEMENT FRANCE 16
SOLIDARITE PAYSANS 17
TERRE DE LIENS 18
TERRES EN VILLES 19
TRAME 20

ACCUEIL PAYSAN

Accueil Paysan, mouvement d'éducation populaire rural, intervient dans les champs de l'animation, de la formation et de la promotion de ses adhérents, en particulier pour le maintien et l'installation de paysans, de ruraux ou néo-ruraux. Cela se traduit par l'accompagnement de projets individuels et collectifs, l'appui aux dynamiques associatives, et la création de relations d'échanges internationaux pour une solidarité avec une paysannerie soucieuse de la bio-diversité.
Accueil Paysan a été fondé en 1987, sur l'intuition qu'il y avait des activités à inventer en combinant astucieusement le travail de la terre, l'utilisation de l'espace et la valorisation d'un lieu de vie, et que ces activités pouvaient engendrer de nouveaux liens sociaux.

Les fondements éthiques d'Accueil Paysan mettent en avant l'engagement des acteurs dans un mode de production privilégiant la qualité, évoluant vers des pratiques culturales non polluantes, vers la maîtrise de leurs investissements et de leurs prix, pour une meilleure valorisation de leurs produits. Le type d'accueil soutenu est créateur de lien social, il critique le productivisme générateur d'exclusion.
Il s'agit d'un engagement dans le développement durable du territoire, dans sa réalité géographique mais aussi humaine, patrimoniale, économique et culturelle, en maintenant et en créant des emplois en zone rurale, en entretenant des relations d'échanges, de connaissances mutuelles et de services entre populations rurales et urbaines, en permettant enfin aux paysans de désintensifier et s'inscrire dans une dynamique de respect de l'environnement .

La Fédération Nationale Accueil Paysan (Fnap) compte 1200 structures et fédère 30 pays.

Dossier PNDAR
2 actions
1 - Paysan-Accueillant-Aménageur, un modèle de production agro-écologique pour de nouvelles compétences pour le maintien et l'installation de paysans sur l'ensemble des territoires ruraux : Identification des compétences des paysans adhérents à Accueil Paysan, par un référentiel métier qui se traduira entre autres, par des outils d'accompagnement pertinents et efficaces pour les porteurs de projets

2 - Construction d'un projet agro-écologique : quand l'accueil rencontre l'agricole pour des innovations territoriales, autour de l'alimentation, la culture, l'accueil pédagogique et les sentiers touristiques/d'interprétation

Contact
Marie COUTANT, Françoise PACOT ROBIN, Michel DENIS, co-présidents. www.accueil-paysan.com
Yasmine BARDIN, directrice. 04 76 43 44 83 - direction@accueil-paysan.com

AFIP

L'AFIP -Association de Formation et d'Information pour le développement d'Initiatives rurales- est un réseau associatif de formation et d'information au service des initiatives agricoles et rurales. Il est constitué de quatre associations régionales et d'une coordination nationale.

Domaines d'intervention

L'AFIP intervient dans plusieurs domaines concernant le développement des territoires ruraux : le développement de l'emploi et la création d'activité, le renforcement des relations entre agriculture et société par le dialogue territorial, l'accompagnement de projets de territoires agricoles et agri-ruraux (circuits courts, filière locales…) ainsi que l'appui aux bénévoles associatifs. Fondée historiquement pour apporter une formation et une information alternative aux agriculteurs, l'AFIP a diversifié son champ d'activité tout en considérant l'agriculture comme un des enjeux majeurs du développement des territoires agricoles et ruraux.

Objectifs généraux et principes d'action

Les objectifs généraux de l'AFIP sont de contribuer au décloisonnement des acteurs, promouvoir des approches collectives et territoriales, conforter des solidarités locales, renforcer l'autonomie, le développement personnel et la prise de responsabilité.

Pour atteindre ces objectifs, l'AFIP développe des méthodes d'intervention basées sur :

- Une approche transversale des problématiques : décloisonner les acteurs sur les territoires ruraux mais également transférer et adapter des méthodes et outils.
- Une approche collective : l'action collective comme cellule de base de production de connaissance et d'innovation.
- L'éducation populaire : partir des préoccupations, des besoins des personnes, afin de co-construire avec elles des interventions adaptées à leurs besoins.
- L'autonomisation de groupes : l'AFIP n'a pas vocation à poursuivre l'accompagnement d'un groupe, d'un projet, au-delà de la phase de montage et de stabilisation. Elle souhaite favoriser l'autonomie de gestion et de décision des acteurs en les accompagnant dans la mise en place des outils nécessaires à cette gestion collective, sans forcément y prendre part par la suite.
- Une action territoriale caractérisée par la prise en compte, l'implication et la mise en réseau de tous les acteurs concernés ainsi que la valorisation des ressources locales.
- Une approche partenariale : l'AFIP conçoit son intervention par la fédération des compétences et en privilégiant le pluralisme des approches.

Actions du PDAR 2015-2020

Pour la programmation 2015-2020 l'AFIP travaillera sur deux actions élémentaires

- Agriculture et sociétés : du dialogue au projet. *Permettre aux agriculteurs d'évoluer vers des systèmes de production et des activités sur leur exploitation plus en cohérence avec les ressources, les marchés et les besoins de leur territoire. Cette perspective suppose de coopérer avec d'autres catégories d'acteurs dans le cadre de partenariats durables qui permettent de conforter les exploitations sur les plans économiques, environnementaux et sociaux.*
- Favoriser la création d'activité : de l'émergence à la consolidation des initiatives et métiers agricoles et ruraux. *Contribuer au développement économique et à la cohésion sociale dans les territoires ruraux en suscitant, accompagnant et consolidant les activités agricoles et rurales. Il s'agit d'ouvrir l'accès au métier d'agriculteur à tous les porteurs de projet agricole et de se préoccuper du développement de toutes les activités et services en milieu rural permettant d'améliorer l'attractivité du métier d'agriculteur par un cadre de vie de qualité.*

Contact

Denis Lépicier et Frantz Jénot, co-présidents. www.afip.asso.fr
Alexandra Villarroel, chargée de mission. 01 48 74 52 88. a.villarroel@afip.asso.fr

ASSOCIATION FRANCAISE D'AGROFORESTERIE

L'AFAF fédère les acteurs du monde agricole et de la sphère agro-environementale (agriculteurs, opérateurs de terrain, institutionnels, socio-professionnels, associatifs, chercheurs) autour d'une vision la plus transversale et complète possible de l'agroforesterie.

Son champ d'action inclut non seulement la gestion d'arbres (pour leurs fonctions agroécologiques comme pour leurs productions ligneuses et non ligneuses), mais prend aussi en compte l'ensemble des contributions du "génie végétal" en faveur de l'agriculture et de son impact sur les territoires. Elle contribue à la mise en oeuvre de projets de R&D portés par et pour les agriculteurs, elle sensibilise, informe, capitalise les expériences et porte le sujet auprès de toutes les instances décisionnelles, régionales, nationales, et européennes.

L'AFAF, est un membre fondateur de l'EURAF (Fédération européenne d'agroforesterie), en lien avec le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF).

Elle compte aujourd'hui 7 salariés impliqués dans une dizaine de projets régionaux, nationaux et internationaux.

Les axes de travail retenus dans le cadre du PDAR sont :
1. Structurer et promouvoir l'agroforesterie en France et en région
2. Mieux connaître les enjeux et les contributions de l'agroforesterie au niveau de l'exploitation agricole, et leur répercussion à l'échelle du territoire et du grand paysage
3. Accompagner la mise en place de filières de valorisation locales des produits agroforestiers

Contacts : Alain CANET, Président de l'AFAF, Délégué français de l'EURAF
Arbre & Paysage 32 - 10 avenue de la Marne - 32000 AUCH - 05 62 60 12 69
a.canet@arbre-et-paysage32.com
www.arbre-et-paysage32.com
www.arbres-en-campagne.fr
www.agroforesterie.fr

ASSOCIATION FRANCAISE DE PASTORALISME

L'Association Française de Pastoralisme, association loi 1901 créée en 1984, s'attache à fédérer à l'échelle nationale les compétences et les expériences utiles à la pleine inscription des activités pastorales dans le développement économique et social des territoires ruraux, et singulièrement ceux relevant des régions considérées comme difficiles ou marginales et comportant une part importante d'espaces peu ou pas artificialisés (parcours pâturés, estives, alpages...).

Les membres de l'AFP, personnes morales ou physiques, sont par leur diversité à l'image du caractère partenarial qui définit le domaine des activités et des territoires pastoraux :

- les services pastoraux des différents départements ou régions,
- les gestionnaires d'espaces naturels (*par exemple, Parcs Nationaux de France, plusieurs Parcs naturels et conservatoires régionaux, etc.)*,
- des agents des services déconcentrés de l'administration de l'agriculture,
- l'enseignement et la recherche (*INRA, CIRAD, IRSTEA, CNRS, Institut de l'Elevage, SupAgro Montpellier, VetAgroSup Clermont Ferrand, AgroSup Dijon, etc*),
- des éleveurs responsables de groupements pastoraux et des bergers,
- des Chambres d'agriculture et des Collectivités territoriales.

Avec 180 membres adhérents actifs, dont certains en poste à l'étranger, son réseau national couvre principalement les zones de montagne, les régions méditerranéennes, les zones des Causses du Massif Central hors zone de montagne et les zones humides du littoral atlantique.

Objectifs de l'association

L'AFP a pour vocation de favoriser l'identification des enjeux et des questionnements liés au pastoralisme en fonction des parties prenantes concernées, de soutenir les transferts et les échanges de compétences entre tous les acteurs du pastoralisme, de promouvoir la modernité du pastoralisme dans ses dimensions technique, économique, sociale, environnementale et culturelle, de porter à connaissance les acquis scientifiques et méthodologiques qui en relèvent, et d'apporter les expertises souhaitées auprès des instances en charge des politiques impliquant les activités pastorales. Pour ce faire, l'AFP constitue un lieu de croisement entre des acteurs qui n'ont pas habituellement, ni aisément, cette opportunité de confronter leurs points de vue, leurs analyses et les éléments de solutions qu'ils ont pu tester.

Moyens

- Le bénévolat de ses membres, personnes privées et organismes, et notamment ceux qui composent son conseil d'administration et ses groupes de travail et/ou de pilotage,
- Un chargé de mission à temps partiel mis à disposition par un service pastoral (*actuellement, l'ADEM, service pastoral de la Drôme*); cette formule est liée à la volonté affirmée que son chargé de mission connaisse et vive au quotidien de l'intérieur les réalités et les plans d'action du pastoralisme.

Axes retenus dans le PNADR

Axe 1 : Accompagner les activités pastorales vers l'agro-écologie;

Axe 2: Gouvernance

Coordonnées:

Association Française de Pastoralisme
Adresse: % CFPPA de Die - Avenue de la Clairette - 26150 DIE
Tél: 06 31 98 82 97 - Mél: afp.pastoralisme@orange.fr
www.pastoralisme.net
Président: Jean-Pierre LEGEARD
Animateur: Thomas ROMAGNY

L'ATELIER PAYSAN

L'Atelier Paysan (ex-ADABio Autoconstruction) réunit au sein d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) des paysan-ne-s, des salarié-e-s et des structures du développement agricole. Partant du principe que les agricultrices et les agriculteurs innovent par eux-mêmes, nous développons depuis 2009 une démarche de
recensement, de co-conception, de mutualisation et de diffusion en open source de machines adaptées aux techniques de l'agriculture biologique.

Une tête de réseau nationale du développement agricole
Basée en Rhône-Alpes (Isère), avec une antenne dans le Grand Ouest (Finistère), notre coopérative intervient partout en France, auprès de tous les acteurs du monde agricole et rural : en premier lieu les agriculteurs, mais également les agents de développement, les organismes de développement agricole et les décideurs. Elle a acquis une expertise unique dans le machinisme adapté collectivement, et reproductible via l'autoconstruction.

Autonomie paysanne et réappropriation des savoirs
Nous favorisons l'autonomie technique et économique des agriculteurs, la réappropriation des savoirs, comme leviers pour le développement de l'AB. En appui de groupes de paysans (toutes cultures), ou directement sur des fermes innovantes, nous identifions des équipements adaptés, les codéveloppons, et les diffusons via
l'autoconstruction. Nous formons aux pratiques d'autoconstruction, mode le plus avancé de notre diffusion des
techniques et technologies agricoles libres. Un producteur qui sait construire son outil, sait aussi le réparer et l'adapter à ses projets, son contexte. Ces temps de formations sont des moments d'autonomisation collective. Émerge ainsi un réseau informel de producteurs, favorable au partage de savoirs et aux échanges solidaires.

Des moyens
Une SCIC Sarl (structure à but non lucratif) / 1 réseau de paysans autoconstructeurs / Un collectif de bénévoles impliqués / Une équipe de 8 permanents au 01/07/2015 / 1 siège social à Renage (38) et une antenne à Riec-sur-Belon (29) / 3 fourgons atelier-mobile et parc de machine-outils pour formations et prototypages / site internet + forum.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL 2015-2020
Trois actions présentées qui couvrent l'ensemble du champ d'activités de la coopérative : tête de réseau, R&D et diffusion :
Action 1 : Développer et piloter le réseau collaboratif des agroéquipements adaptés à l'agroécologie (tête de réseau) ;
Action 2 : Capitaliser et co-concevoir des technologies appropriées à l'agroécologie (R&D)
Action 3 : Caractériser, inciter, diffuser et former à l'autoconstruction et l'utilisation d'agroéquipements adaptés à l'agroécologie

CONTACT
Fabrice Clerc, co-gérant (f.clerc@latelierpaysan.org)

www.latelierpaysan.org
http://forum.latelierpaysan.org/

COOP DE FRANCE

COOP DE FRANCE est depuis 1966 (ex CFCA) l'organisation professionnelle unitaire de la coopération agricole, porte-voix politique des entreprises coopératives auprès des pouvoirs publics français et européens, des médias et de la société civile. Adhèrent à Coop de France des entreprises coopératives, des fédérations nationales et confédérations de coopératives, constituées par branche d'activité : fruits et légumes (FELCOOP), vin (CCVF), Cuma (FNCUMA), insémination animale (UNCEIA) et des fédérations régionales.

Le paysage coopératif est très diversifié et couvre l'ensemble des productions agricoles françaises. On dénombre ainsi :

- 2 800 entreprises coopératives, unions et SICA
- 83,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires global
- 60 % de la mise en marché des produits agricoles et 40 % de l'agroalimentaire français
- 160.000 salariés

Un réseau d'entreprises de petite taille (quelques dizaines d'adhérents), maille le territoire : 2.750 coopératives de collecte et d'approvisionnement, dans toutes les productions : vin, fruits et légumes, céréales, lait, viandes, forêt, insémination… A leur côté, des entreprises spécialisées de taille intermédiaire et quelques dizaines de groupes coopératifs comptent plusieurs milliers d'adhérents et de salariés. Une cinquantaine d'entreprises réalisent un chiffre d'affaires de plus de 300 millions d'€ et jouent un rôle structurant pour l'agriculture.

En matière de développement nos actions reposent sur les principes suivants :

- Elles sont conduites dans des cadres collectifs et se traduisent par un **engagement économique** des agriculteurs,
- le **lien avec les attentes des marchés** est direct, c'est un élément, entre autres, de l'expression des attentes sociétales,
- nos **projets économiques sont ancrés à un territoire** (capital impartageable, circonscription territoriale, …),
- la mutualisation entre les agriculteurs **sécurise les prises de risques** et **favorise l'innovation** et là encore le lien à l'économique est fondamental : la coopérative assure le lien entre les pratiques sur l'exploitation et les débouchés de ses produits,
- l'agriculteur est **décideur** et acteur des projets dans la coopérative (un homme=une voix ; double qualité),
- nos modes de fonctionnement s'inscrivent dans des **statuts garants des valeurs** coopératives de solidarité et d'équité.

Huit actions thématiques plus une action sur la gouvernance mobilisent une trentaine d'ETP :

1. La coopérative, acteur du renouvellement de la population agricole sur les territoires
2. Le conseil coopératif, outil pour accompagner le changement agro-écologique
3. La RSE en coopérative au service de la triple
4. Optimiser les démarches qualité, hygiène, sanitaire pour minimiser les risques.
5. La coopérative, lieu de création et de diffusion de solutions agro-écologiques
6. L'économie circulaire au service de l'agroécologie… et inversement.
7. Structurer et sécuriser les filières biologiques en coopératives.
8. Favoriser l'émergence et sécuriser les projets alimentaires territoriaux
9. Gouvernance du programme

Contact : Françoise LEDOS
fledos@coopdefrance.coop
06 14 80 47 99 - www.coopdefrance.coop

FADEAR

La Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (FADEAR) est une association loi 1901 créée en 1984.
Elle fédère par adhésion 64 Associations de développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR), la grande majorité de ces associations est reconnue organisme de formation ainsi que la FADEAR. Elles sont statutairement composées par une majorité d'agriculteurs.

La FADEAR a deux activités principales : Une activité de formation de responsables et futurs responsables agricoles et une activité de tête de réseau des ADEAR par la mutualisation, la capitalisation et la diffusion des enjeux et résultats des activités des ADEAR ainsi que la réalisation d'études et d'outils d'accompagnement et de communication communs au réseau et destinés aux salariés du réseau et à l'ensemble des agriculteurs.

Le Conseil d'administration de la FADEAR est composé de 13 agriculteurs et agricultrices bénévoles qui s'appuient sur le travail d'une équipe de 5 salariés.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DES ADEAR :

- l'accompagnement au changement et à l'évolution des pratiques vers plus d'autonomie et de respect de l'environnement, dans une démarche globale d'agriculture paysanne,
- l'accompagnement à l'installation, à la transmission, et à la création d'activité rurale,
- l'accompagnement de projets de territoire (circuits alimentaires de proximité, aménagement, relation consommateurs/producteurs),
- la formation aux pratiques agro-écologiques et la formation de porteurs de projets d'installation en agriculture

LE PDA 2015-2020 DE LA FADEAR :

Action élémentaire 1 : Partager l'agriculture paysanne

1. Faire connaître les pratiques agro-écologiques paysannes en les capitalisant, en les analysant et en diffusant le résultat de ces références et études innovantes
2. Partager et développer ces pratiques

Action élémentaire 2 : Renouveler toutes les générations:

1. Mobiliser les agriculteurs, les porteurs de projets et les partenaires de l'installation aux enjeux de la transmission des fermes
2. Perfectionner l'accompagnement des nouveaux publics candidats à l'installation et des projets complexes innovants tant du point de vue du futur installé que du cédant

CONTACT :

Romain Balandier, Président
Eve Poulteau, Animatrice générale : epoulteau@fadear.org
www.agriculturepaysanne.org www.jeminstallepaysan.org

FNAB

La fédération nationale de l'agriculture biologique des régions de France (FNAB) est une organisation professionnelle à vocation syndicale créée en 1978 qui rassemble près de 10000 paysans et paysannes bio adhérents aux groupements départementaux (GAB) et/ou régionaux (GRAB) généralement de type associatif. Environ 300 salariés accompagnent les producteurs et productrices bio. Le Conseil d'administration de la FNAB est composé de 22 agriculteurs et agricultrices bénévoles représentant leur région qui s'appuient sur le travail d'une équipe de 10 salariés.

La FNAB a une activité principale de tête de réseau par la mutualisation, la capitalisation et la diffusion des expertises, innovations et résultats des activités des groupements en matière de développement de la bio. La FNAB réalise également des études et outils d'accompagnement et de communication communs au réseau et destinés aux salariés du réseau et à l'ensemble des agriculteurs bio et/ou porteurs de projets en conversion ou installation. La FNAB travaille également des études et actions prospectives pour le développement de la bio en lien avec les objectifs des politiques publiques comme le Programme Ambition bio 2017 (« pôles de conversion », filières durables…), les mesures de la Conférence environnementale (enjeux de protection de l'eau et de la biodiversité), les dispositifs sur l'alimentation (restauration collective bio), l'économie sociale et solidaire (circuits de proximité à vocation sociale) etc.

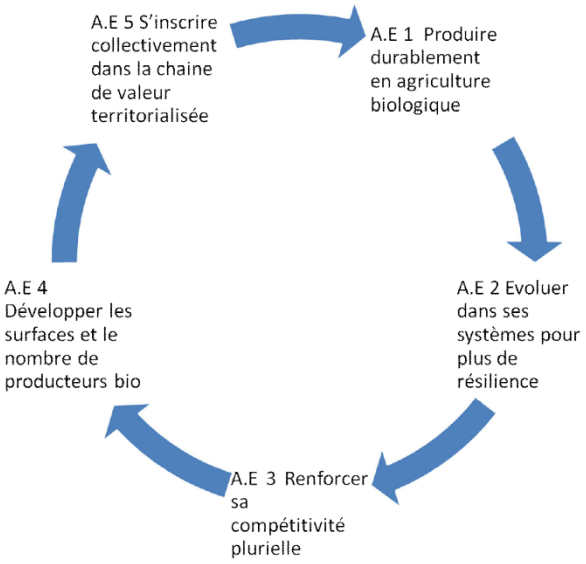

Le programme de développement agricole pour 2015 - 2020:

Les deux premières actions élémentaires (A.E) relèvent d'un accompagnement, à la fois technique sur la ferme pour lever les freins techniques (1.1) et global pour renforcer leurs capacités d'adaptation et d'innovation afin de s'adapter au contexte réglementaire (2.1) ; d'intégrer des innovations systémiques au sein de l'exploitation agricole (2.2), d'améliorer l'accès aux semences biologiques (2.3) et d'appuyer la diversification (2.4) en lien avec les filières émergentes.

La suivante met en évidence les stratégies des producteurs pour sécuriser économiquement leurs exploitations agricoles en développant les filières bio amont : 3.1 Pérenniser les E.A bio au sein des filières.

Les deux dernières – inscrites dans le Programme Ambition bio 2017 - portent sur des enjeux de développement : 5.1 « Faire penser à la bio » (faisabilité technico-économique), 5.2 Développer les conversions, 5.3 Développer les installations, 6.1 Intégrer les innovations économiques collectives des producteurs bio au sein des systèmes alimentaires territorialisés ; 6.1 Démultiplier les innovations collectives des producteurs bio au sein des politiques territoriales de relocalisation de l'agro-alimentaire ; 6.2 Contribuer à leur renforcement.

Contacts :

Stéphanie Pageot, Présidente de la FNAB

Julien Adda, Délégué général jadda@fnab.org

http://www.agriculturebio.org/

FNCIVAM

LE RESEAU CIVAM

Le réseau CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et Milieu rural) est un acteur associatif du développement agricole et rural qui œuvre depuis plus de 50 ans pour des campagnes vivantes et solidaires. Sa spécificité repose sur :

- La référence aux valeurs humanistes de l'éducation populaire, l'ouverture d'esprit,
- La place essentielle des agriculteurs et des ruraux dans l'évolution des pratiques agricoles et du développement des campagnes,
- Le rôle des groupes dans l'innovation au sein du réseau,
- L'échange et le partage entre les animateurs du réseau et le travail avec des partenaires multiples et variés qui favorise l'essaimage des nombreuses initiatives au sein et en dehors des CIVAM,
- La vision CIVAM du développement agricole et rural s'appuie sur les savoir-faire, les expériences, les énergies des agriculteurs et des habitants des territoires qui complètent et enrichissent les recherches scientifiques et le conseil technique qui en découle.

LA FNCIVAM

La Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural a pour objet de promouvoir une agriculture innovante respectueuse de l'Homme et de l'environnement ; de contribuer au maintien du tissu social et économique des zones rurales ; de favoriser l'émancipation intellectuelle, sociale et économique des adhérents des CIVAM et plus largement des agriculteurs et des autres habitants des zones rurales.

La FNCIVAM est la fédération nationale des groupes et fédérations du réseau CIVAM (125 groupes locaux, nationaux et fédérations CIVAM ; 13 000 membres dont 10 000 agriculteurs). Elle est en même temps la «tête» du réseau et une association à part entière qui conduit ses propres projets. La FNCIVAM est administrée par un quinzaine d'administrateurs représentants des régions et des groupes nationaux et deux représentants des salariés. Elle dispose de huit salariés dont cinq coordinateurs qui animent en binôme avec les administrateurs référents des commissions thématiques.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL 2015-2020

Le PDAR 2015-2020 de la FNCIVAM a été défini et sera conduit par la FNCIVAM, le RAD (Réseau Agriculture Durable), des Fédérations régionales CIVAM et l'ADIR qui édite *Transrural Initiatives*. Il est structuré autour de quatre actions :

Action 1 : Transition vers l'agro-écologie
Action 2 : Agriculture, Alimentation et Multifonctionnalité
Action 3 : Campagnes vivantes et innovantes
Action 4 : Pilotage et évaluation du programme

CONTACT

Anne Harivel (directrice) anne.harivel@civam.org / Jean Marc Bureau (Président)

FNCUMA

PRESENTATION DES CUMA

Les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) représentent un réseau dense de 11500 groupes d'agriculteurs qui mutualisent des matériels nécessaires à l'activité des exploitations agricoles adhérentes. Leur fonctionnement repose principalement sur du bénévolat, même si 1.560 d'entre elles emploient un total de 4.600 salariés (chauffeurs et mécaniciens principalement). Au-delà de la mise à disposition de matériels, par l'organisation du travail en commun et les relations de proximité qu'elles entretiennent, les Cuma s'engagent aussi dans des initiatives de développement local (gestion de l'espace, valorisation du paysage, emplois partagés, traitement de déchets, …). Les Cuma s'inscrivent ainsi dans le tissu des organisations mises en place par les agriculteurs pour développer leurs exploitations : groupes de développement, coopératives, syndicats, chambres consulaires, …

OBJECTIFS DE LA FNCUMA

L'objectif premier de la FNCuma est le développement et la défense des Cuma, au travers de l'animation d'un réseau fédératif. Ce réseau est au service des Cuma où les agriculteurs trouvent les moyens de développer leur exploitation agricole, grâce à la réduction des charges de mécanisation, à l'organisation collective et à l'émergence de nouveaux projets.
La FNCuma souhaite également contribuer à l'émergence et au développement de toutes les formes de coopération entre agriculteurs autour de leur activité de production agricole (coopération agricole de production), pour faciliter l'installation des agriculteurs, permettre l'innovation et développer les territoires.

Le réseau Cuma dispose d'un outil d'information et de communication pour s'adresser aux agriculteurs : la FNCuma pilote la coopérative Entraid' (Scic Sa) dont les principales activités sont la production d'un mensuel, de numéros spéciaux départementaux ou techniques, et d'événements aux champs.

AGROECOLOGIE ET CUMA

Le développement de pratiques agroécologiques conduit à des impératifs de coordination entre les agriculteurs (et même plus largement entre les différents acteurs du territoire) autour de projets dont la finalité reste la production agricole. Pour ces raisons, l'agroécologie est aussi et, par essence, une science du collectif et de la proximité. Dans ce contexte, la spécificité de la contribution des Cuma s'incarne dans trois dimensions à la fois différentes et complémentaires : la mécanisation partagée (choix techniques, gestion économique, organisation du travail), les modalités d'organisation coopérative, et la densité d'un réseau d'initiatives avec 11500 groupes.

Le programme de développement de la FNCUMA, financé par le CASDAR, est constitué de 5 actions élémentaires classées comme suit

AE1 - L'AGROEQUIPEMENT AU SERVICE DE LA MULTI PERFORMANCE DES EXPLOITATIONS
AE2 – SAVOIR ACCOMPAGNER LES NOUVELLES STRATEGIES D'ORGANISATIONS COLLECTIVES
AE3 - LES CUMA ACTRICES DE LA COOPERATION SUR LES TERRITOIRES
AE4 - MANAGEMENT DE L'INNOVATION
AE5 – GOUVERNANCE ET EVALUATION

L'action « gouvernance et évaluation » cherchera à mettre en avant la singularité du développement agricole coopératif avec Coop de France, notamment en partageant un comité scientifique d'évaluation (CSE) commun.

CONTACTS : Pierre François VAQUIE (délégué général) pierre-francois.vaquie@cuma.fr Franck THOMAS (directeur adjoint) franck.thomas@cuma.fr

ASSOCIATION NATIONALE DES SOCIETES ET GAEC

GAEC & SOCIÉTÉS, association de dimension nationale, a pour mission de promouvoir l'agriculture de groupe en France et en Europe et de permettre l'épanouissement professionnel des associés de sociétés agricoles, par l'échange et le partage dans la réalisation de leur métier. Le projet de GAEC & SOCIÉTÉS est fondé sur le projet d'agriculture de groupe, qui :

- réalise un idéal de vie de la personne au travail, fondé sur le partage et la coresponsabilité, favorisant la réflexion collective ;
- a pour objectifs la pérennité des exploitations, l'amélioration de la qualité de vie, du travail et de la rentabilité; l'intégration dans le milieu agricole, la participation à la gestion des outils collectifs de l'agriculture ;
- tend à conserver une agriculture vivante, dynamique, innovante, active sur son territoire, respectueuse de son environnement, intégrée dans la société, et de favoriser le développement et la diversité de l'activité agricole et le maintien de l'emploi (chefs d'exploitation et salariés).

L'agriculture de groupe est en constante évolution mais le socle de valeur qui la caractérise est toujours le même, les GAEC restent des sociétés « particulières » qui doivent remplir certains critères (participation au travail et à la gestion, à titre exclusif dans le groupement, équilibre dans les participations des associés, rémunération du travail prépondérante sur le capital, interdiction des capitaux extérieurs…).
Aujourd'hui, l'agriculture de groupe recouvre différentes formes de coopérations à la production, formes sociétaires classiques (GAEC, EARL, SCEA…), mais aussi : ■ unités de méthanisation collective et production d'énergies photovoltaïque ou éolienne ■ ateliers collectifs de transformation et de commercialisation en circuits courts ■ partage à plusieurs d'une partie de la production : maternités porcines collectives, ateliers d'engraissement de bovins, assolements en commun… ■ GIEE et collectifs à vocation agro-écologique à venir… ■ associations pour transmettre progressivement les exploitations ■ installations à plusieurs de « hors cadre familiaux » ■ démarches collectives pour l'accès au foncier ■ associations de professionnels multisectoriels (éleveurs/bouchers)…

GAEC & SOCIÉTÉS a principalement pour objet de **conseiller et informer** l'ensemble des personnes concernées par les formules d'agriculture de groupe avec ses publications et ses actions de développement ; **animer le réseau des Commissions Agriculture de Groupe**, relais locaux de l'association ; **former** les agriculteurs associés et leurs conseillers, sur le plan j**uridique, fiscal et relationnel** ; **représenter les agriculteurs associés** auprès des pouvoirs publics et des organisations agricoles ; défendre la **transparence des Gaec, les droits des associés d'Earl et de toutes sociétés** intervenant dans le secteur agricole.

<u>Le programme de développement de l'ANSGAEC est constitué de 2 actions:</u>

- 1 Promouvoir la diversité des modèles d'organisation et des schémas sociétaires d'exploitation
- 2 Améliorer la pérennité des collectifs d'agriculteurs par l'accompagnement relationnel et la médiation

<u>Les moyens humains</u>

Une équipe de 9 salariés, représentant 3.95 ETP sur les actions de développement. Composée de 5 juristes/fiscalistes, 1 ingénieur agronome, 1 comptable et 2 secrétaires (dont 1 à temps partiel). Un Conseil d'Administration composé de 27 administrateurs, tous agriculteurs, dont 15 administrateurs élus au niveau régional par les Commissions Agriculture de Groupe. Un réseau de 58 Commissions Agriculture de Groupe départementales, implantées dans toute la France avec une prédominance dans les zones où l'agriculture de groupe est importante (zones d'élevage, de montagne…)

Contact: Anne JAIS-NIELSEN anne.jais.nielsen@ansgaec.org

INTER AFOCG

Les agriculteurs et agricultrices rassemblés au sein des Associations de Formation Collective à la Gestion (AFOCG) ont la volonté de se former collectivement et de façon continue pour acquérir une plus grande autonomie de décision sur leur exploitation. Ils représentent un réseau d'environ 3000 hommes et femmes, à la tête de moyennes et petites exploitations, dont les productions variées reflètent la diversité du paysage agricole français.

L'InterAFOCG, association nationale, a été créée en 1982. Elle regroupe 17 AFOCG en 2015 et répond aux 5 missions suivantes :

- La mutualisation des compétences, des savoir-faire et des actions innovantes entre Afocg
- La capitalisation de démarches et outils (publications)
- La formation des Animateurs-Formateurs des Afocg
- La représentation et les relations partenariales
- La dimension associative (formation des responsables)

L'InterAfocg est composée d'un Conseil d'Administration de 8 administrateurs, qui sont agriculteurs et d'une équipe de 3 chargés de mission et d'une secrétaire-comptable (1,4 ETP sur les actions de développement)

PPDAR 2015-2020

Le Programme de Développement Agricole et Rural de l'InterAfocg est composé de 2 actions élémentaires :

AE1 : Renforcer l'autonomie, l'anticipation et la résilience des agriculteurs
Cette action a pour objectifs de :
- Développer des stratégies qui augmentent l'autonomie des exploitations et des agriculteurs
- Favoriser l'anticipation des agriculteurs grâce à un système de veille transversal
- Appuyer les dynamiques de groupe, source de résilience pour les agriculteurs

AE2 : Explorer les nouvelles formes d'exercice du métier
Cette action a pour objectifs de :
- Explorer la viabilité et la vivabilité des nouvelles formes d'exercice du métier
- Mettre en adéquation les compétences et les postures des agents de développement avec les nouveaux publics agricoles

CONTACTS

Bruno GOBE (Président) / Gabrielle SICARD (Chargée de mission) g.sicard@interafocg.org - www.interafocg.org

MIRAMAP

Le MIRAMAP s'affirme comme un mouvement de la société civile rassemblant des réseaux territoriaux d'AMAP, les AMAP : amapiens et paysans en AMAP, en synergie avec les partenaires du monde agricole, de l'environnement et de l'économie solidaire. L'objectif principal du mouvement est de préserver et développer une agriculture paysanne, socialement équitable, écologiquement soutenable, et de promouvoir une consommation responsable.

Créé officiellement en février 2010, le MIRAMAP est une association loi 1901 qui a pour objet de renforcer la cohésion des AMAP à travers le partage d'une éthique commune (la charte des AMAP et le socle commun), de mutualiser les expériences et les pratiques des AMAP et d'assurer leur représentation et leur mise en valeur au niveau national. Le MIRAMAP assure le soutien des démarches de garantie de l'éthique des AMAP sur les territoires.

Pour son fonctionnement inter-régional, le MIRAMAP s'appuie sur un collectif élu composé des représentants des réseaux territoriaux adhérents (1 consommateur et 1 paysan) et des représentants des AMAP adhérentes, qu'elles soient elles-mêmes adhérentes à un réseau territorial ou non (1 consommateur et/ou 1 paysan). Le collectif est composé de 17 membres. En est issu un bureau composé de 8 membres dont 2 portes-parole, un trésorier et une secrétaire générale.

PDAR 2015-2020

AE 1. Evaluer et accompagner la soutenabilité sociale, environnementale et économique des partenariats et systèmes agricoles en AMAP
Autour de l'éthique de la Charte des AMAP : accompagner l'évolution et l'amélioration continue des pratiques des AMAP et des paysans par la mesure de la soutenabilité économique, sociale, environnementale des partenariats AMAP inclusifs des systèmes d'exploitation agricole en AMAP.

AE 2. De l'engagement citoyen (paysans/consommateurs) en faveur de l'agro-écologie à la gouvernance alimentaire locale : analyser, co-construire et innover
Autour du contrat engageant paysans et consommateurs au sein des AMAP, il s'agit de participer, voir d'engager, avec les acteurs territoriaux (réseaux d'AMAP, autres acteurs du développement agricole et rural, élus et société civile) une réflexion et des actions collectives pour le développement de l'agro-écologie et d'une gouvernance alimentaire locale.

CONTACTS
Léo Coutellec, Porte-parole
Marilyn Métayer, Animatrice-coordinatrice
04.81.91.60.51 / 06.18.99.77.80 - marilyn.metayer@miramap.org - miramap.org

SERVICE DE REMPLACEMENT FRANCE

Les Services de Remplacement sont des associations loi 1901 - groupements d'employeurs auxquels peuvent adhérer les chefs d'exploitation et d'entreprises agricoles. Ils ont pour objet de mettre à la disposition des agriculteurs adhérents des salariés pour assurer leur remplacement, et celui des personnes travaillant dans leur exploitation ou entreprise, en cas d'absences ou d'empêchements temporaires de travail (accident, maladie, décès, maternité, paternité, participation à une action de développement agricole et rural, formation, mandat professionnel, syndical ou électif). Les salariés sont recrutés et rémunérés par les Services de Remplacement.
Les Services de Remplacement sont une organisation collective d'agriculteurs qui organisent ensemble la gestion de leurs absences en mutualisant leurs besoins de remplacement et l'emploi d'agents de remplacement à temps partagé. Outre la mise à disposition du personnel, ils assurent la formation de celui-ci et l'accompagnement des agriculteurs qui se font remplacer.
Les Services de Remplacement sont présents dans tous les départements. 73 000 chefs d'exploitations sont adhérents. Ils assurent près de 5 millions d'heures de mise à disposition chaque année, soit l'équivalent de 3 000 emplois à temps plein. Ils emploient 12 000 salariés dont 3 000 sous contrats à durée indéterminée.

Présentation de Service de Remplacement France
SR France, association loi 1901, fédère l'ensemble des Services de Remplacement (424 associations) et leurs fédérations régionales (20) et départementales (37). Elle a pour objectifs principaux d'en assurer la coordination d'une part, d'élaborer, promouvoir et mettre en oeuvre la politique nationale de remplacement d'autre part, pour apporter un service de qualité accessible à tous les agriculteurs.

Objectifs du réseau des Services de Remplacement
Le réseau des Services de Remplacement s'est fixé les objectifs suivants :

- apporter à chaque agriculteur une prestation de qualité adaptée à ses besoins lui permettant de gérer ses absences subies ou choisies sans que son exploitation ou son entreprise en soit pénalisée sur les plans économique, social, environnemental et sanitaire ;
- renforcer leur professionnalisation et celles de leurs intervenants, d'une part en améliorant les services basiques apportées en relation étroite avec les attentes globales des agriculteurs et notamment les jeunes, d'autre part en accentuant la formation des agents de remplacement mais également celle des collaborateurs administratifs et des agriculteurs notamment en matière de management ;
- refonder une image sociale et qualitative, sur la base de leurs valeurs, en traitant avec chaque agriculteur selon son profil et s'intéresser à chacun d'entre eux dans leurs spécificités et dans celles de leur entreprise ;
- développer et pérenniser l'emploi à temps partagé au sein des territoires, valoriser les métiers de l'agriculture et mieux les faire connaître, dépasser les stéréo-types qui leurs sont attachés.
-

Programme de développement
Le programme de développement agricole et rural de SR France est composé d'une action : faire évoluer les métiers et les compétences des agents de remplacement pour répondre aux nouveaux besoins des exploitations agricoles tournées vers l'agro-écologie.

SOLIDARITE PAYSANS

Association nationale régie par la loi 1901, Solidarité Paysans assure, depuis 1992, la coordination et l'animation des associations départementales et régionales de défense et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté (35 membres -personnes morales-, couvrant 60 départements).

L'objet exclusif des **associations locales** consiste en l'accompagnement des agriculteurs confrontés à des difficultés sur leur exploitation.
La spécificité de leurs interventions est leur globalité, la prise en compte de tous les aspects des problèmes rencontrés par les personnes : problèmes économiques, financiers, techniques mais aussi sociaux, familiaux, de santé, de logement, etc. La seconde caractéristique des associations est leur capacité à mobiliser conjointement les différents dispositifs -sociaux, réglementaires et judiciaires- ainsi que les acteurs compétents susceptibles de contribuer au règlement des difficultés. Les association Solidarité Paysans refusent de se substituer aux professionnels mais adoptent une posture de relais, d'orientation, d'alerte. Enfin et surtout, elles se fixent pour objectif de permettre à l'agriculteur d'être le premier acteur de son redressement et de retrouver pleinement la maîtrise de son exploitation ainsi que sa place dans son milieu professionnel et son territoire (actions pédagogiques pour conforter son autonomie).
Chaque année les 1000 bénévoles et 80 salariés accompagnent 3000 familles d'agriculteurs confrontés à des difficultés.

Solidarité Paysans, en tant qu'**association nationale**, est l'émanation des associations locales ; Elle est le creuset de la cohésion et de la construction des valeurs du mouvement et un outil au service des structures locales et de la qualité de l'accompagnement. Solidarité Paysans est gérée par administrateurs issus des régions et compte deux salariées coordinatrices (2 ETP).

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL 2015-2020
Le PDAR 2015-2020 de Solidarité Paysans *« Permettre aux agriculteurs en difficultés, quel que soit leur modèle agricole et leur système de production de retrouver leur autonomie d'analyse et de décision pour décider de leur avenir (poursuite ou cessation) et assurer le redressement de leur exploitation »* est constitué des trois actions élémentaires suivantes :

- AE-1 Favoriser l'accès au(x) droit(s) des agriculteurs en difficultés pour un redressement pérenne de leur exploitation
- AE-2 Proposer un accompagnement global prenant en compte la dimension personnelle et psychosociale des acteurs économiques en difficulté
- AE-3 Utiliser les leviers de l'agroécologie pour le redressement des exploitations en difficulté

CONTACT
Patrick BOUGEARD (Président)
Marie-Josèphe BIGEON (coordinatrice) mj.bigeon@solidaritepaysans.org

TERRE DE LIENS

LE MOUVEMENT TERRE DE LIENS

Le mouvement Terre de Liens a pour objectifs d'enrayer la disparition des terres agricoles, d'aider les agriculteurs qui cherchent à s'installer et de développer l'agriculture biologique et paysanne. Il est composé d'une association nationale, de 19 associations territoriales, d'une Foncière et d'une Fondation reconnue d'utilité publique. Il s'appuie sur une dynamique citoyenne : l'engagement bénévole dans les 20 associations du mouvement, l'épargne à la Foncière Terre de Liens et les dons et legs à la Fondation Terre de Liens permettent d'acquérir du foncier agricole et de conclure des baux ruraux environnementaux avec des agriculteurs pour des productions favorisant la biodiversité et le respect des sols. Terre de Liens contribue à proposer de nouvelles solutions pour préserver les fermes à travers les générations en recréant du lien entre paysans et citoyens, en accompagnant des transmissions et en s'engageant dans des partenariats avec les collectivités et autres acteurs du territoire.

L'ASSOCIATION NATIONALE TERRE DE LIENS

L'association nationale Terre de Liens est la structure fondatrice du mouvement Terre de liens, créée en 2003. Elle fédère au niveau national et favorise la coordination des associations territoriales qui partagent ses engagements, objectifs et valeurs. Elle est le lieu où s'organisent la mise en cohérence, la mutualisation et la coordination du mouvement associatif Terre de liens. Plus spécifiquement, elle a pour actions :

- le portage et le pilotage de projets de dimension nationale et/ou inter-territoriaux
- La représentation du mouvement au niveau national et international
- La conception, la diffusion et la gestion d'outils d'information et de communication à destination du grand public (publications, site Internet, etc.),
- Le soutien et l'accompagnement de projets et d'initiatives initiés, menés ou relayés par les associations territoriales,
- La mise en réseau et la diffusion de savoir-faire.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL 2015-2020

Action élémentaire n°1 : Un centre de ressources pour une gouvernance du foncier agricole concertée entre acteurs du territoire (agriculteurs, société civile, collectivités...)

1. Capitaliser les expériences de Terre de Liens et outiller ses membres pour l'essaimage
2. Construire des analyses et projets communs avec les acteurs concernés par le foncier agricole
3. Diffuser les innovations et favoriser l'engagement des parties prenantes dans la gouvernance du foncier agricole

Action élémentaire n°2 : Favoriser l'accès à la terre et le développement de fermes agroécologiques : une clé pour la transition

1. Renforcer les solutions d'accès collectif et solidaire au foncier
2. Accompagner le volet foncier de l'installation et de la transmission d'activités agricoles et agrirurales participant à la transition
3- Créer une synergie d'acteurs locaux pour la préservation du foncier et l'installation en agroécologie

TERRES EN VILLES

Terres en Villes, nouvel ONVAR, est le réseau français des acteurs locaux de l'agriculture (péri)urbaine. Cette association paritaire entre intercommunalités et chambres d'agriculture regroupe une trentaine d'agglomérations et métropoles dont la Région Ile-de-France.

Le réseau poursuit trois missions :

- Echanger les savoir-faire entre membres et partenaires
- Expérimenter en commun
- Contribuer au débat sur la ville et son agriculture

Ces trois missions sont conduites dans cinq grands chantiers :

1. la co-construction des politiques agricoles et alimentaires périurbaines,
2. la protection et mise en valeur des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains,
3. l'économie agricole et la gouvernance alimentaire des agglomérations,
4. la prise en compte des espaces ouverts périurbains et de leur agriculture dans les politiques européennes,
5. la forêt périurbaine.

Le programme de développement agricole et rural 2015 - 2020 de Terres en Villes, financé par le CASDAR est d'une action élémentaire consacrée à l'implication des agriculteurs, de leurs collectifs et de leurs organisations de développement ***dans la co-construction de projets alimentaires locaux*** *(au sens du projet retenu lors des débats parlementaires de la LAAF) qui promeuvent* ***une agro-écologie adaptée au territoire (péri) urbain****.*

TRAME

TRAME est une association Loi 1901, créée en 1991, par des réseaux de développement agricole (réseaux d'agriculteurs et réseau de salariés agricoles) qui ont décidé de regrouper leurs moyens et de mener leurs actions dans le cadre d'un programme unique.

Aujourd'hui les associations adhérentes à TRAME sont :

- la FNGEDA (Fédération Nationale des Groupes d'Etudes et de Développement Agricoles), L'intergroupe féminin
- la FNASAVPA (Fédération Nationale des Associations de Salariés de l'Agriculture pour la Vulgarisation du Progrès Agricole),
- l'ANCEMA (Association Nationale des Cercles d'Echanges et de Machines Agricoles)
- l'APAD (Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable)
- l'Association des Agriculteurs Composteurs de France
- l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France

TRAME a deux missions principales :

- Centre de ressources au service des agriculteurs, des agricultrices et des salariés agricoles, dans le domaine du développement agricole et rural et notamment dans des domaines innovants.
- Animation de ses réseaux membres et de collectifs agricoles, et appui à la constitution de nouveaux réseaux.

C'est par l'écoute des réseaux adhérents que TRAME peut déceler les domaines innovants que des agriculteurs et des salariés veulent travailler. TRAME est ainsi dans un rôle de défricheur.

C'est aussi par cette écoute que TRAME peut déceler des préoccupations communes de différentes personnes et les mettre en réseaux. Ainsi ont pu être constituées l'Association des Agriculteurs Composteurs de France, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France et Forme en Ferme.

TRAME apporte toujours un appui à des collectifs avec l'objectif de rendre ces associations et les personnes qui y adhèrent plus autonomes dans leurs décisions.

Les adhérents des réseaux TRAME sont des agriculteurs, des agricultrices et des salariés agricoles de tous types d'entreprises agricoles, de tous types de productions et sur toute la France. Ce qui les rassemble est la volonté de réfléchir et d'agir en groupe en mettant les facteurs humains au cœur du développement agricole et rural.

Le programme de développement de TRAME, financé par le CASDAR, est constitué de sept actions élémentaires classées comme suit.

1 - Organiser, dans les régions, des réseaux de pionniers porteurs de projets innovants
2 - Accompagner les processus d'émergence de projets collectifs agro-écologiques.
3 - Renforcer la viabilité économique et la vivabilité des entreprises agricoles en améliorant les capacités d'anticipation, de pilotage et les relations humaines entre les acteurs d'une exploitation : agriculteurs, salariés.
4 - Evolution des systèmes vers l'agro-écologie et la triple performance.
5 - Energie et Biomasse : favoriser le développement de la méthanisation et du compostage.
6 - Commercialisation collective des produits, y compris non alimentaires.

TRAME édite la Revue Travaux et Innovations pour les agents de développement agricole et rural.
TRAME a conçu le réseau social pardessuslahaie.net.

CONTACT : François Xavier DELEPINE (directeur) fx.delepine@trame.org